

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h45.

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 33

Votants : 47

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS - **FLAGY :** M. DESVIGNES - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT - **TREUZY LEVELAY :** Mme PILLOT - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN, M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. KERIGER représenté par M. GONORD, Mme BAYE représentée par M. GIRY, Mme ROUZAUD représentée par Mme GRONGNARD,  
**DORMELLES :** M. LARGILLIERE représenté par M. DEYSSON  
**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** Mme GAUDIN représentée par M. JOCHMANS, M. FONTUGNE représenté par M. ATLAN, Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN, Mme SAVAL-BONET représentée par Mme EYRIGNOUX, Mme EPIKMEN représentée par M. LOEUILLOT, M. BODIER représenté par M. POUILLIER  
**THOMERY :** M. MICHEL représenté par M. SEPTIERS, M. TROUBAT représenté par Mme MONCHECOURT  
**VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** Mme DARGNAT représentée par M. MOMON  
**VILLE SAINT JACQUES :** M DUCHATEAU représenté par M. BELLIOU

**ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS  
**THOMERY :** Mmes DUPONT et PATTYN

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme Monchecourt a été désignée secrétaire de séance.

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :** M. Thomas LETULLIER, Directeur Général des Services, Mme Christelle SCHEFFER, Directrice des finances ; Mme Fannielle MALLET, assistante du Président.

## ORDRE DU JOUR

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2023

#### INFORMATIONS DIVERSES

#### LISTE DES DECISIONS

##### **SPORTS ET EVENEMENTIEL**

*Délibération n°2023.141 : Soutien aux sportifs de haut niveau*

##### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Délibération n°2023.142 : Fibre optique (FTTH) - Convention pour le raccordement des sites isolés entre MSL et le syndicat Seine-et-Marne Numérique*

##### **OFFICE DE TOURISME**

*Délibération n°2023.143 : Instauration d'un tarif vélo pour la Halte fluviale Prugnat située à Moret-sur-Loing*

*Délibération n°2023.144 : Instauration d'un tarif pour les guides fluviaux – Haltes fluviales*

*Délibération n°2023.145 : Tarifs des visites de référencement pour le dispositif chambre d'Hôtes Référence – Office de Tourisme Moret Seine & Loing*

*Délibération n°2023.146 : Nouveaux produits et modification des prix de vente – Office de Tourisme Moret Seine & Loing*

*Délibération n°2023.147 : Nouvelles visites guidées pour les groupes de l'Office de Tourisme et modification des prix des visites guidées Rosa Bonheur – Office de Tourisme Moret Seine & Loing*

##### **ADMINISTRATION GENERALE**

*Délibération n°2023.148 : Modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM*

*Délibération n°2023.149 : Modification n°1 marché de prestation de balayage mécanisé des caniveaux des communes membres de la communauté de Communes Moret Seine et Loing*

##### **FINANCES**

*Délibération n°2023.150 : Réintégration du Budget ancien site ABB au Budget Principal au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

*Délibération n°2023.151 : Procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées*

*Délibération n°2023.152 : Admissions en non-valeurs – Budget Principal*

*Délibérations n°2023.153 à 2023.157 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes*

*Délibérations n°2023.158 à 2023.160 : Fiscalité 2023 – Vote des taux et du produit de GEMAPI*

*Délibérations n°2023.161 à 2023.164 : Subventions et participations versées en 2023*

*Délibérations n°2023.166 à 2023.169 : Budgets 2023 – Budget principal et budgets annexes*

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h45, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Villemaréchal de son accueil.

Madame MONCHECOURT est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 14 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS DIVERSES

En plus des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire :

- Les travaux de la pataugeoire se terminent,
- Les travaux de remplacement des convecteurs sur Prugnat se terminent,

Quelques dates :

- o 25 et 26 mai : exercice PICS, nous sommes toujours en attente de la désignation par les communes d'élus pour participer à l'exercice.
- o 15 avril : MSL en fête.
- o 8 et 9 juillet : festival patrimoine.
- o 12 mai : histoire de Champagne sur Seine en BD.

Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.

## DELIBERATIONS

### SPORTS ET EVENEMENTIEL

Délibération n°2023.141 : Soutien aux sportifs de haut niveau

Avec l'obtention du label « Terre de Jeux » octroyé le 12 avril 2021 par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris (COJOP), la Communauté de Communes de Moret Seine et Loing (CCMSL) marque son entrée dans la dynamique des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Par suite, à l'occasion d'une candidature commune avec le Centre de Réadaptation Professionnelle et de Formation (COS/CRPF) de Nanteau sur Lunain, la CCMSL a obtenu le 11 octobre 2022, la certification du Centre de Préparation aux Jeux de Paris 2024 (CPJ), lui permettant d'accueillir des délégations étrangères dans 4 disciplines (Judo, Judo paralympique, Boccia et Lutte).

Ainsi, dans le cadre d'un soutien apporté aux sportifs de haut niveau de son territoire, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité mettre en place une politique sportive de soutien au sport Elite afin notamment d'utiliser le sport comme levier de rayonnement, d'attractivité territoriale et comme support d'identification et d'appartenance à l'intercommunalité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

#### Article 1 :

La création d'un subventionnement pour les sportifs de haut niveau. Le budget de subventionnement pour l'année 2023 pourra aller jusqu'à 20 000 € conformément à la grille suivante :

Niveau de subvention CCMSL	Niveau de jeu		Montant par SHN 2023
Niveau 1	Sportifs sur la liste ministérielle	SHN Elite et SHN Sénior	4000 €
Niveau 2		SHN Relève et SHN Reconversion	3000 €
Niveau 3		Listes « Espoirs » et « Collectifs nationaux »	2000 €
	Sportif de nationalité Française ou étrangère sélectionné en équipe nationale pour une compétition de référence (JO, CM ou CE).		

**Article 2 :**

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention, le sportif devra répondre aux prérequis suivants :

- ✓ Résider sur le territoire de Moret Seine et Loing et/ou faire partie d'un club du territoire de la Communauté de Communes.
- ✓ Participer au moins une fois dans l'année, sur sollicitation de la CCMSL, à un évènement de promotion du sport sur le territoire.
- ✓ S'engager à faire la promotion de l'aide apportée par la CCMSL à chaque fois que l'occasion lui en sera donnée (exemple : interviews, articles de presse...)
- ✓ Faire figurer le logo de la CCMSL sur la tenue de l'athlète, lorsque cela est autorisé par les instances sportives.
- ✓ Clause de moralité (disposition contractuelle exigeant que le sportif ou le club se conforme à certaines règles en matière de comportement et d'exemplarité pour les jeunes)

**Article 3 :**

Les modalités de contrôle de ces prérequis seront précisées dans des conventions d'objectifs passées avec les sportifs.

Chaque année, les sportifs devront notamment fournir dans leur dossier de demande de subvention :

- ✓ Des justificatifs de dépenses : comptes détaillés de l'année écoulée permettant d'isoler les montants effectivement dédiés au haut niveau.
- ✓ Des justificatifs de niveaux de jeux : attestation de la fédération, attestation d'inscription sur une liste ministérielle, etc.
- ✓ Des justificatifs de recettes privées : attestation de versement d'un sponsor.

La signature d'une convention sera obligatoire pour bénéficier de la subvention. Le Conseil autorise le Président à signer les conventions d'objectifs afférentes au dispositif de subventionnement des sportifs de haut niveau.

**Article 4 :**

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Délibération n°2023.142 : Fibre optique (FTTH) - Convention pour le raccordement des sites isolés entre MSL et le syndicat Seine-et-Marne Numérique*

La Communauté de Communes adhère depuis 2014 au syndicat Seine-et-Marne Numérique. En 2016 une convention fut signée avec le syndicat pour déployer la fibre à destination des particuliers sur l'ensemble du territoire communautaire (environ 20 000 logements) sur la période 2016-2025.

Lors de cette première programmation, le prestataire n'était pas tenu de desservir les sites isolés. Ces sites représentent environ 1% des logements et sont par nature très coûteux à raccorder.

Aujourd'hui, face aux enjeux d'accès au très haut débit et au risque de fracture numérique entre les administrés, le syndicat propose aux EPCI une nouvelle programmation sur la période 2024-2026 pour raccorder ces sites dits isolés.

Le volume de prises est évalué à 160 sur le territoire communautaire et la participation financière demandée à l'EPCI est de 538 188 € sur l'ensemble de la programmation 2024-2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser la signature de la convention de programmation relative au raccordement des sites isolés.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

**OFFICE DE TOURISME***Délibération n°2023.143 : Instauration d'un tarif vélo pour la Halte fluviale Prugnat située à Moret-sur-Loing*

Dans le cadre du renforcement de la dynamique son territoire par le biais de l'accueil des plaisanciers au sein des Haltes Fluviales situées sur la Seine, le Loing et le Canal du Loing, la Communauté de Communes a souhaité développer les services proposés auxdits plaisanciers sur la Halte Prugnat en installant de nouvelles bornes.

Lesdites bornes, permettent également la distribution d'eau et d'électricité pour les cyclistes sur la Scandibérique, contribuant ainsi au développement de l'offre Slow Tourisme sur son territoire.

Pour éviter un accès des bornes aux cyclistes d'une manière permanente et gratuite, il est envisagé d'approuver un nouveau tarif symbolique.

M. ZAKEOSSIAN demande des précisions sur le fait qu'on ne conditionne qu'à un litre. M. SEPTIERS rappelle que c'est une borne qui est dimensionnée pour la distribution d'une quantité limitée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- La création d'un tarif vélo pour l'accès aux bornes de la Halte Prugnat située à Moret-sur-Loing. Ce tarif entrera en vigueur à partir du 18 avril 2023.
- Le tarif pour les vélos est de 1 euro pour 1 litre d'eau et 2 h d'électricité. Au-delà, il sera nécessaire de s'inscrire et de payer à nouveau.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

*Délibération n°2023.144 : Instauration d'un tarif pour les guides fluviaux – Haltes fluviales*

Dans le cadre de l'accueil des plaisanciers dans les Haltes Fluviales de la Communauté de Communes, des guides fluviaux sont proposés à la vente.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La création d'un tarif pour la vente des guides fluviaux.

La grille tarifaire est la suivante :

Fournisseurs	Produits	Prix d'achat HT	Prix de vente TTC	TVA
Editions du Breil	Guide n°11 – Bourgogne/Nivernais	12.63 euros	22 euros	5.5 %
	Guide n°8 – La Sambre	12.63 euros	22 euros	5.5 %
	Guide n°18 – Rhône	13.86 euros	24 euros	5.5 %
	Guide n°19 – Marne	12.63 euros	22 euros	5.5 %

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n°2023.145 : Tarifs des visites de référencement pour le dispositif chambre d'Hôtes Référence – Office de Tourisme Moret Seine & Loing

Un partenariat a été mis en place entre les Offices de Tourisme volontaires et Seine-et-Marne Attractivité autour du dispositif Chambre d'hôtes référence. Le but étant de permettre la qualification des Chambres d'Hôtes et de valoriser auprès des visiteurs, une qualité de prestation dans le département de Seine-et-Marne.

Dans le cadre de ce partenariat l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing, après modifications de sa régie, sera en charge du suivi administratif des dossiers avec une visite de référencement réalisée tous les 5 ans.

M. ATLAN demande si ce dispositif est obligatoire pour tous les propriétaires de chambres d'hôtes. M. SEPTIERS précise qu'il s'agit d'un référencement et non une obligation. Les propriétaires de chambres d'hôtes qui ne désirent pas mettre en place ce dispositif de qualification organisés par Seine et Marne Attractivité resteront visibles sur le listing de l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

La création d'un tarif pour les visites de référencement dans le cadre du partenariat entre la Communauté de Communes et Seine-et-Marne Attractivité autour du dispositif Chambre d'hôtes référence®.

La grille tarifaire est la suivante :

Nombre de chambre à visiter	Tarifs (forfaitaires)
1	100 euros
2	125 euros
3	150 euros
4	175 euros
5	200 euros

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n°2023.146 : Nouveaux produits et modification des prix de vente – Office de Tourisme Moret Seine & Loing

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différents produits en vente dans sa boutique (livres, magnets, tasses, cartes postales, cartes IGN...). Les tarifs (achat et vente) des fournisseurs évoluent régulièrement et il convient de s'aligner aux prix de vente conseillés.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme a développé de nouveaux produits dans sa boutique afin d'attirer les visiteurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :**

Modifie le prix des produits vendus à l'office de tourisme Moret Seine et Loing comme suit :

Prestataires	Produits	Anciens prix d'achat TTC	Anciens prix de vente TTC	Nouveaux prix d'achat TTC	Nouveaux prix d'achat TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Thé Christine Dattner (Thomery)	Boîte Thé Vert « Le Tigre qui pleure »	6.45€	14.90 €	6.95 €	15.90 €	5.5%
	Boîte Thé Noir « Sous les ponts de Paris »	6.45€	14.90 €	6.95 €	15.90 €	5.5%
Des Lis Chocolat (Moret-Loing-et-Orvanne)	Sablés Briards	3.43€	4.50 €	3.64 €	4.80 €	5.5%
	Bonbonnière de Sucre d'Orge	3.24 €	5.60€	3.42 €	5.95 €	20%
	Confit de rose	2.48 €	4.00€	2.64 €	4.25 €	5.5%
Des Lis Chocolat (Moret-Loing-et-Orvanne)	Confit royal de Pomme	4.22 €	5.90€	4.48 €	6.25 €	5.5%
	Sirop de Coquelicot	5.46 €	6.00€	5.12 €	6.40 €	5.5 %
	Bonbon au coquelicot	3.96 €	5.30 €	4.20 €	5.65 €	20 %
	Confit au coquelicot	2.48 €	4.00 €	2.64 €	4.25 €	5,5 %
Les Bulles du Lunain* (La Genevraye)	L'Olivier	3.78 €	4.20 €	3.15 €	4.20 €	20 %
	Douceur d'Avoine	5.31 €	5.90 €	4.25 €	5.90 €	20 %
	Chocacao	6.21€	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Douceur d'Aloé vera	6.21€	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Detox	6.21 €	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %
	Le Cabrice	6.21 €	6.90 €	4.97 €	6.90 €	20 %

\*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

## Article 2 :

Autorise la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :

Prestataires	Produits	Prix achat à l'unité TTC	Prix de vente à l'unité TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Hell Gato – Marion Franger Moret-Loing-et-Orvanne	Vue de Moret (format carte postale) – pour une commande de 50 exemplaires	3.32 €	4.00 €	20 %
	Vue de Moret (format A4) - pour une commande de 50 exemplaires	3.84 €	5.25 €	20 %
Les Bulles du Lunain* (La Genevraye)	Nuage de Karité Le baume multi-usage	7,62 €	9.90 €	20 %

\*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

*Délibération n°2023.147 : Nouvelles visites guidées pour les groupes de l'Office de Tourisme et modification des prix des visites guidées Rosa Bonheur – Office de Tourisme Moret Seine & Loing*

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels.

Afin de répondre à la demande des visiteurs sur le territoire, Top Loisirs a développé une chasse au trésor pour les adultes et un jeu enfant dans la commune déléguée de Moret-sur-Loing,

Par ailleurs, le Château de Rosa Bonheur a décidé de procéder à un réexamen de ses tarifs suite au bicentenaire de Rosa Bonheur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**Article 1 :**

Autorise la mise de nouvelles prestations de visites guidées par l'Office du Tourisme, à compter du 1er septembre 2023, comme suit :

Prestataire	Visites	Prix d'achat TTC	Prix de vente TTC	TVA appliquée par l'Office de Tourisme
Top Loisirs	La spirale du temps (chasse au trésor pour enfants)	260 € / classe	280 € / classe	20 %
	Chasse au trésor/Rallye Jeu pour adultes	50 € / personne	55 € / personne	20 %

**Article 2 :**

La grille tarifaire pour les visites du Château de Rosa Bonheur est modifiée comme suit :

Type de visite de groupe Français-anglais	Prix d'achat TTC par personne	Prix de vente TTC par personne	TVA appliquée par l'Office de Tourisme
Visite du château (groupe jusqu'à 30 personnes)	15.30 €	17€	10 %
Visite du château (groupe de plus de 30 personnes)	13.50 €	15€	10%
Visite + Goûter au salon de thé du château (groupe jusqu'à 30 personnes)	29.7 €	33€	10%
Visite + Goûter au salon de thé du château (groupe de plus de 30 personnes)	27.9 €	31€	10%
Visite + Déjeuner au restaurant du château (groupe jusqu'à 30 personnes)	42.3 €	47€	10%
Visite + Déjeuner au restaurant du château (groupe de plus de 30 personnes)	40.5 €	45€	10%

*Pour les visites en allemand, le prix demandé sera majoré de 50€*

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN,



Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### Délibération n°2023.148 : Modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM

Par délibération en date du 7 juillet 2020, le conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du SMICTOM.

Mme Florence BODIN, représentante titulaire de la commune de Villemer, a démissionné de sa fonction de titulaire au sein du SMICTOM.

Monsieur SURIER, Maire de Saint-Mammès propose de remplacer M. SEGLA, représentant titulaire, et Mme DA SILVA, représentante suppléante.

Il convient de procéder aux modifications en découlant.

M.ZAKEOSSIAN signale que Mme COLOMAR n'est plus membre du conseiller municipal et propose d'amender la délibération en conséquence. M.ATLAN est proposé en remplacement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de procéder à la modification de la désignation des représentants au sein du SMICTOM. Mme COLOMAR, Mme BODIN, M. SEGLA et Mme DA SILVA ne sont plus représentants au SMICTOM. Ils sont remplacés par M. Marc ATLAN, M. Xavier HENRY, Mme Nelly HALLEUR et Mme Laurence LETOFFEE. Les représentants au sein du SMICTOM sont les suivants :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPLÉANTS</b>
Mr Didier KERIGER	Mr Thierry GRAND
Mr Daniel DIDON	Mme Elisabeth CAILLOUX
Mme MONCHECOURT	Mr Michel GRENET
Monsieur Jean-Yves CORBEL	Mr Richard BORDET
Mr Dikran ZAKEOSSIAN	Mr Brice GRUET
Mr Patrick SEPTIERS	Mme EPIKMEN
Mme Gaël TANGUY	Mr Olivier THEOT
Mme Laure DUMAS-PRIMBAULT	M. Marc ATLAN
Mr François FORTIN	Mme Anne GRAU
Mr Hervé JOCHMANS	Mme Mireille EYRIGNOUX
Mr Fabrice ETTORI	Mme Marianne SAVAL-BONET
Mr Cyril DRONET	Mr Jean-Philippe FONTUGNE
Mme Pascale LELOT-BERDIER	Mme Katell GAUDIN
Mr Lionel LOEUILLLOT	Mme Patricia THALAMY
Mme Nelly HALLEUR	Mme Laurence LETOFFEE
Mr Philippe CLOPEAU	Mr Julien MARTIN
Mr Jean-Claude POILPREZ	Mme Valérie RUCHO-MARTIN
Mr Bruno MICHEL	Mme Angélique PATTYN
Mme Josiane PACHOLSKI	Mme Elisabeth FRONTIN
Mme Pascale PALARD	Mr Clément ROCU

Mr Fabien HERREMANN	Mme Aurélie CADIN
Mr Emmanuel CENDRIER	Mme Nadia LEFAY
Mr Eric DESHAYES	Mr Freddy BODIN
Mr Xavier HENRY	Mme Martine SAINTEMARIE

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**46 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

**1 voix contre :** M. BRUMENT

*Délibération n°2023.149 : Modification n°1 marché de prestation de balayage mécanisé des caniveaux des communes membres de la communauté de Communes Moret Seine et Loing*

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2023 afin d'étudier la proposition de modification du marché de prestation de balayage mécanisé des caniveaux des communes membres.

Cette dernière a émis unanimement un avis favorable sur la modification proposée dont l'impact financier est le suivant :

Prestation de balayage : + 5 385,60 € HT

Traitement des déchets : + 2 488.32 € HT

Prestation de balayage

Montant total du marché de base :	238 403,00 € HT
Modification n° 1 :	5 385,60 € HT
	-----
Nouveau montant total du marché :	243 815,60 € HT

Traitement des déchets

Montant total du marché de base :	67 470,00 € HT
Modification n° 1 :	2 488,32 € HT
	-----
Nouveau montant total du marché :	69 958,32 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant décrit supra et tous les actes afférents.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

## FINANCES

### Délibération n°2023.150 : Réintégration du Budget ancien site ABB au Budget Principal au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la CC Moret Seine et Loing a créé au 1<sup>er</sup> Janvier 2010 un budget annexe pour acquérir un ensemble immobilier sur l'ancien Site ABB situé sur la Zone ETC à Champagne sur Seine. Cette opération consistait à acquérir un bâtiment, le réhabiliter et le louer en modules à des entreprises afin de maintenir l'emploi sur le territoire.

En 2018, le bâtiment a été cédé à la société Jeumont Electric et des parcelles situées sur le parking à la pharmacie La Samoisienne.

MSL a conservé une partie du parking (parcelle AI 325) d'une surface de 3 343 m<sup>2</sup>, non nécessaire à Jeumont Electric.

La seule opération de ce budget est de recouvrir une indemnité d'occupation suite à un jugement du tribunal de grande instance de Fontainebleau.

Après avis du SGC de Fontainebleau, il est possible de dissoudre ce budget et de l'intégrer dans le budget principal de la CCMSL, sous une fonction spécifique.

Il est proposé la dissolution du budget annexe Ancien Site ABB au 31 Décembre 2023 et de reprendre les résultats 2023 dans le budget principal de la CCMSL en 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

### Délibération n°2023.151 : Procédure de neutralisation budgétaire de l'amortissement des subventions d'équipement versées

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing, conformément au décret 2015-1846 du 29 Décembre 2015 et à l'article R.2321-1 du CGCT neutralise budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées notamment pour les projets d'infrastructures d'intérêt national (équipement de montée en débit sur cuivre, réseaux très haut débit,...) comme précisé dans la délibération des amortissements.

La nomenclature M14 précise que ce choix peut être opéré chaque année par la collectivité, qui présente l'option retenue dans le budget.

Le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau sollicite donc une délibération annuelle pour cette procédure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibération n°2023.152 : Admissions en non-valeurs – Budget Principal

Le Service de Gestion Comptable de Fontainebleau a transmis une demande d'admission en non-valeur le 13 Mars 2023 d'un montant global de 51 159,25 € qui se répartie entre plusieurs catégories de débiteurs :

- Particuliers pour 5 539,25 € - Factures de garde petite enfance ;
- Plaisanciers pour 1 930,20 € ;
- Entreprise ZEN BOX pour 16 955,91 € pour des loyers impayés de 2004 et 2005 au Site Prugnat ;
- Institutionnels (MSA, CNASEA, CCAS) pour 24 089,48 € en 2003, 2005, 2010 et 2011 ;
- Régie piscine de Moret pour 2 644,41 € en 2005 et 2010 – Pour rappel, en 2021, la CCMSL a du émettre un titre exceptionnel de 12 512 € pour la régie piscine de Moret.

M. MOMON estime que 51K€ représente une somme conséquente et s'interroge sur les services financiers de la trésorerie et leur volonté à recouvrer ces sommes. Cet avis est partagé par Mme EYRIGNOUX.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

Délibérations n°2023.153 à 2023.157 : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2022 dès le Budget Primitif 2023.

Budget Principal M14 de Moret Seine et Loing :

Conformément à la délibération 2022.133 portant dissolution du Budget Annexe M14 CISPD et intégration des résultats au Budget Principal M14 de la CCMSL dès le budget primitif 2023.

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 1 123 767,00 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 316 470,62 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 015 471,00 € ;

Budget Annexe M14 – Office de Tourisme Moret Seine et Loing :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 218,50 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 218,50 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 7 216,56 € ;

Budget Annexe M4 – Hôtel d'Entreprises de la CCMSL :

- C/ 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement : 81 235,63 € ;
- C/ 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 81 235,63 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 185 409,11 € ;

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières :

- C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 19 553,42 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 5 128,52 € ;

Budget Annexe M14 – Ancien Site ABB :

- C/ 001 – Excédent d'exécution de la section d'investissement : 6 546,28 € ;
- C/ 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement : 3 092,83 € ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l'unanimité.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

*Délibérations n°2023.158 à 2023.160 : Fiscalité 2023 – Vote des taux et du produit de GEMAPI*

Les Etats 1259 FPU et TEOM ont été reçus le 17 Mars 2023.

Les taux pour 2023 :

- CFE à 26,29 % ;
- Taxe foncier bâti à 3,60 % ;
- Taxe foncier non bâti à 2,25 % ;
- Taxe d’habitation à 8,46 % ;
- TEOM :
  - Commune de Champagne sur Seine : 11,49 % ;
  - Commune de Montigny sur Loing : 10,06 % ;
  - Commune Nouvelle de Moret-Loing-et-Orvanne : 10,91 % ,
  - Communes de Saint Mammès, de Villecerf et de Villemer : 10,91 % ,
  - Commune de Thomery : 10,39 % ;
  - Commune de Vernou la Celle sur Seine : 14,29 % ;
  - Commune de Dormelles : 13,26 % ;
  - Commune de Flagy : 15,90 % ;
  - Commune Nouvelle de Villemaréchal : 14,43 % ;
  - Commune de Ville Saint Jacques : 17,17 % ;
  - Communes de La Genevraye, Nonville, Paley, Remauville et Treuzy Levelay : 14,20 % ;
  - Commune de Nanteau sur Lunain : 13,90 % ;

Et de maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 139 400 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions à l’unanimité.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

*Délibérations n°2023.161 à 164 : Subventions et participations versées en 2023*

Les subventions et participations aux associations doivent être votées distinctement du budget.

Les Conseillers Communautaires siégeant dans les conseils d’administration de ces organismes ne peuvent pas prendre part au vote.

Le tableau des subventions est joint à la note transmise aux conseillers.

Concernant le financement des écoles de musique, M. ZAKEOSSIAN considère qu’il est difficile de se prononcer sans présentation de l’étude globale. Deux écoles de musique ont interpellé les communes sur leurs interrogations concernant l’implication de la Communauté de Communes.

M. BEAUFRETON indique qu’il doit rencontrer prochainement les écoles pour éclaircir la situation.

Mme GRAU ET M. POUILLIER regrettent le manque d'information et de transparence concernant MSL-SEM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve ces dispositions.

#### RESULTAT DU SCRUTIN :

##### Délibération n°2023.161 Attribution des subventions et participations – Année 2023

**31 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

**12 Abstentions :** M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, M. ATLAN, Mme SOUCHARD, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. FONTUGNE, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. JOCHMAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET

**Déports :** M. DEYSSON, M. MOMON

##### Délibération n°2023.162 Subventions et participations à la SEM SML – Année 2023

Monsieur SEPTIERS et les délégués à la SEM s'étant déportés, le Conseil Communautaire a installé Monsieur BEAUFRETON pour présider la séance durant la présentation et le vote de la subvention MSL-SEM.

**27 voix pour :** Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme SOUCHARD, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, Mme THALAMY, Mme PENIFAURE, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, Mme PILLOT, M. BEUDAERT, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON

**1 abstention :** M. POUILLIER

**1 voix contre :** Mme GRAU

**Déports :** M. SEPTIERS, M. MICHEL, Mme MONCHECOURT, M. GONORD, M. DUCHATEAU, M. SURIER, M. GUIMARD, M. DEYSSON, M. BELLIOU, M. DESVIGNES, M. COCHIN, M. MOMON, M. ATLAN

Article L2131-11 du CGCT : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires. En application du II de l'article L. 1111-6, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnés au I du même article L. 1111-6 ne sont pas comptabilisés, pour le calcul du quorum, parmi les membres en exercice du conseil municipal. »

##### Délibération n°2023.163 Participation aux ALSH – Journées Enfants 2022 et Délibération n°2023.164 Participation aux accueils périscolaires – Journées Enfants 2022

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

##### Délibérations n°2023.165 à 2023.169 : Budgets 2023 – Budget principal et budgets annexes

Le Président présente le Powerpoint de synthèse.

Le Budget primitif 2023 proposé reprend le ROB présenté lors du dernier conseil communautaire. Il s'élève à 41 173 423,70 € décomposé en fonctionnement à 32 787 656 € et en investissement à 8 385 767,70 €.

#### - Fonctionnement :

- Les ajustements par rapport à 2022 sont liés aux évolutions des frais de personnel, et aux conséquences de l'augmentation du coût de l'Energie, des matières premières, des participations aux syndicats....
- De nouvelles actions Atchoum, moyens supplémentaires pour le PCAET, PLH, la mobilité
- Lancement des réorganisations de la petite enfance, centre social de Champagne...pour encore mieux répondre aux besoins et générer des économies
- Des études liées à la vulnérabilité des biens concernant le Loing et la Seine.
- Des provisions pour finaliser les projets de fin de mandat.

- **Investissement :**

- Fin des travaux en cours que sont la pataugeoire, la micro-crèche, le chauffage du site Prugnat et la fibre
- Travaux d'entretien prévu pour :
  - o le plateau d'évolution à Sisley,
  - o le changement de fenêtres et des isolations,
- Poursuite du programme de travaux lié aux économies d'énergie,
- Achat de matériel et de bornes de recharge électrique pour le parc auto,
- Réfection des murs du parc Violette Rette,
- Pour les projets :
  - o Achat de parcelles et premières études pôle économique
  - o Finalisation des différents contrats avec l'état, la région, le département, la CAF
- Provisions.

Il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de poursuivre notre désendettement afin de pouvoir investir encore plus fortement dans les années à venir.

M.GONORD présente les actions PCAET qui sont orientées sur la maîtrise de l'énergie (sensibilisation) et les économies d'énergie (développement du dispositif SUR).

M. BRUMENT s'interroge sur les 40K euros versés au SMEP et l'avancée du SCOT.

M. MOMON acte les difficultés à faire avancer ce dossier. Le diagnostic a été adopté. Le DOO va être engagé. Les communes vont devoir répondre sur les consommations d'espace à venir. L'objectif est d'adopter le SCOT d'ici la fin d'année. Le planning semble serré.

M. ZAKEOSSIAN rappelle l'importance d'avoir une vision commune pour le territoire.

M. SEPTIERS indique qu'un document (schéma de secteur) est en cours de finalisation afin d'avoir cette vision partagée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE approuve les budgets 2023 à l'unanimité.

**RESULTAT DU SCRUTIN :**

**47 voix pour :** M. GONORD, M. KERIGER, Mme BAYE, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS, Mme ROUZAUD, M. LARGILLIERE, M. DESVIGNES, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, M. FONTUGNE, Mme SAVAL-BONET, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, Mme GRAU, M. ATLAN, M. LOEUILLLOT, Mme EPIKMEN, M. SEPTIERS, Mme THALAMY, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT, M. MICHEL, M. TROUBAT, Mme PILLOT, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, Mme KLEIN, M. GOISET, M. BEAUFRETON, M. DUCHATEAU

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Président

R. SEPTIERS

Le secrétaire de séance

S. MONCHECOURT



